L'arrestation de la meurtrière présumée de Mme veuve Pigache

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« J'ai soulagé ma conscience, dit la jeune fille. Je ne mens pas. Je n'accuserai pas ma mère si elle n'était pas coupable. »

Des preuves irréfutables

Les actifs enquêteurs, munis de ces accusations formelles, allèrent prendre la femme Ducoin à la Mairie et perquisitionnèrent chez elle.

— Où est le marteau ?

— Cherchez, dit-elle, avec aplomb.

Alors, commencèrent les fouilles. Le gendarme Merveille découvrit dans un tiroir fermé par un cadenas, dans l'atelier de menuiserie, un marteau lavé depuis peu qui portait encore une trace très nette de sang.

M. Peyrousère empoigna la femme toujours narquoise et lui fit faire le chemin qui conduit chez Mme Dumont. Elle ne sourcilla pas quand on lui marqua les étapes qui mènent à la salle de débit.

— C'est là que Mme Dumont a été tuée, lui montra-t-on ?

— Je n'avouerai jamais, je n'ai pas tué.

Puis, elle fut prise d'une crise de larmes. Devant la sœur de l'assassinée, elle essaya de jouer une nouvelle comédie. La foule qui s'était massée tout le long des clôtures en grillage, cria : « A mort ». L'odieuse femme, le cabriolet au poing, releva alors la tête.

M. Masson, juge d'instruction, arriva, accompagné de son greffier M. Ducrocq. Le magistrat inspecta les lieux et alla ensuite entendre la jeune Lucienne qui fit une déposition absolument identique à la précédente, sous la foi du serment. Elle se trouva fort apaisée de cette nouvelle confession.

On lui présenta des marteaux saisis chez sa mère. Immédiatement, elle désigna celui sur lequel les policiers trouvèrent des traces de sang. Amenée au domicile de ses parents, elle désigna l'emplacement où elle lava le sol ensanglanté de la cuisine. Avec certitude, elle désigna également l'endroit d'où elle vit sa mère fermer le verrou de la porte de la rue de la Neuville. Elle déclara aussi, qu'un client, M. Dehay qui alla à midi 05 pour entrer chez Mme Vve Pigache vint chez sa mère et s'étonna qu'il n'y eut personne au précédent débit. Mme Ducoin qui en venait, lui répondit : « Je ne l'ai pas vue non plus. C'est qu'il n'y a personne ».

Au cours de la perquisition, on trouva une découpure d'un article de journal intitulé « Le hasard a servi l'assassin » où il était question qu'aucune empreinte n'avait été relevée.

Ce qu'est la femme Ducoin

Maria Wattebled est âgée de 46 ans. Elle est originaire d'Izel-les-Equerchain. Elle eut plusieurs maris malheureux. D'abord, le nommé Ladent avec lequel elle eut un fils Henri, mineur. Avec un second, le sieur Neury, elle eut un autre fils Robert, âgé de 20 ans ; une fille Lucienne naquit pendant la guerre. Elle porte le nom de sa mère. Et enfin du mariage avec Ducoin, elle eut un bambin de quatre ans, appelé Jules. Dans le pays, elle n'est pas bien considérée. Elle est plutôt de mauvaise moralité.

Les dettes s'accumulaient depuis quelque temps. On devait la chasser du baraquement qu'elle occupe.

L'après-midi du crime elle dansa avec des clients

Cette femme, dans l'après-midi du crime, fit jouer son crin crin, dansa avec des clients. C'est elle également qui mit les policiers sur plusieurs pistes. Celle du mineur de Billy-Montigny, celle du colporteur et une autre, celle du journalier Vion qui était venu consommer chez elle.

Elle était chez Mme Pigache comme chez elle. Ne l'avait-elle pas soignée quelques années auparavant pendant que celle-ci « faisait » de la fièvre typhoïde ? De plus, à la découverte du crime, elle fut une des premières sur les lieux. Elle se mit au service de la famille pour l'aider à nettoyer et c'est elle qui lava ainsi le sang qu'on l'accuse d'avoir fait couler.

Toute la population de Bailleul était sortie pour voir la femme Ducoin et lui faire une escorte de menaces et d'injures. Grâce aux gendarmes, elle évita qu'on lui fit un mauvais parti. A Bailleul, on n'est nullement étonné de cette arrestation. La meurtrière présumée a été emmenée sous bonne garde à Arras où les inspecteurs de la mobile ont essayé de la « faire mettre à table », ce qui ne sera pas chose facile, car elle paraît décidée à nier jusqu'au bout les charges terribles qui l'accablent.

André TROGNON

Le temps que vous passez à lire nos PETITES ANNONCES n'est jamais du temps perdu. Ce que vous cherchez depuis longtemps, une annonce du " Réveil du Nord " vous l'offre peut-être aujourd'hui.

Série de graves accidents d'autos

QUATRE BLESSÉS PRÈS D'AMIENS

Une automobile occupée par M. Gustave Demeyer, âgé de 36 ans, mécanicien à Paris ; sa femme et les époux Kouznine, qui se rendaient à HALLUIN, s'est retournée dans la côte de la Vicogne, près d'Amiens.

Tous les occupants ont été blessés légèrement à l'exception de Mme Demeyer qui est dans un état grave.

UNE AUTO RENVERSA UN CYCLISTE

A Hamelet, une automobile conduite par M. André Couture, demeurant à Corbie, a renversé le jeune Fernand Caron, qui circulait à bicyclette.

Le crâne fracturé, le jeune Caron se trouve dans un état désespéré.

UN ÉCRIVAIN PORTUGAIS TUÉ

L'écrivain portugais Domen Christo voyageait en auto, venant de Paris, en compagnie de son fils Guido et d'un chauffeur. Domen Christo conduisait lui-même la voiture lorsqu'à six kilomètres de Gallèse, par suite d'un mauvais fonctionnement des freins, la voiture a été précipitée dans un ravin de sept mètres de profondeur.

Domen Christo a été tué sur le coup. Le chauffeur a été blessé grièvement à la tête. M. Guido Christo est indemne.

Arrestation d'une marâtre qui martyrisa son enfant à Loos-en-Gohelle

Victor Richard, 39 ans, demeurant à Loos-en-Gohelle, route de Béthune, étant devenu veuf, se remariait le 28 mars 1925, avec Yvonne Hochart, 36 ans.

Le ménage ne vécut pas longtemps en parfait accord, des scènes violentes éclatant souvent entre les époux, à cause des enfants du premier lit, que la belle-mère ne pouvant supporter, frappait souvent et durement. Le maire de la commune dut, à plusieurs reprises, intervenir avec le garde champêtre Lemort, pour éviter de nouveaux sévices contre les pauvres mioches et menacer des foudres de la justice, ce monstre en jupons.

D'un autre côté, Yvonne Hochart, suivant l'exemple de son mari, s'adonna à la boisson ; dans leur ivresse, souvent répétée, les deux époux se chamaillaient et en venaient chaque fois aux mains, toujours pour les enfants.

LE MARTYR D'UN BEBE

Il y a quatre mois, la femme Richard mettait au monde une petite fille, qui fut prénommée Jeanne. Cette naissance, au lieu de calmer la fureur de l'ivrognesse, ne fit que l'accentuer, et c'est la petite innocente, sa propre fille, qui maintenant était le souffre-douleur de la marâtre ; elle était frappée et enfermée seule des journées entières, sans soins et sans nourriture, dans la demi-lune qui sert d'habitation au ménage Richard. Des témoins confirment avoir plusieurs fois entendu Yvonne Hochart tenir ces propos, en s'adressant à sa petite fille : « Crève donc, tu me débarrasseras ». De crainte de représailles, jamais personne ne portait plainte contre cette mère dénaturée.

UNE SCENE ATROCE

LDimanche dernier, vers 16 heures, Victor Richard, rentrant chez lui, trouva sa femme en état complet d'ivresse et de surexcitation extrême : il voulut la calmer, mal lui en prit ; s'armant d'une chaise, elle le frappa brutalement et le jeta dehors ; puis, sa fureur s'accentuant, elle saisit Jeanne, âgée de quatre mois, qui reposait sur un grabat et, ouvrant la porte du baraquement, la jeta dans la rue presque nue. La pauvre enfant vint s'abattre sur le sol, la tête en avant. Des voisines, Mmes Lebas et Benard, vinrent ramasser l'innocente créature et la transportèrent, inanimée, chez Mme Melin, route de Béthune, qui lui prodigua des soins jusqu'à l'arrivée d'un docteur.

M. Caron, maire de Loos-en-Gohelle, informé, prévint lundi matin la gendarmerie. A la suite d'une minutieuse enquête, et sur plainte du mari, la marâtre Yvonne Hochart épouse Richard, a été mise en état d'arrestation sous l'inculpation de violence et privation d'aliments à enfant ; elle a été transférée mardi après-midi, à la prison de Béthune.

La belle-sœur de Mestorino a été interrogée hier

ELLE A DÉCLARÉ QU'ELLE S'ÉTAIT ÉVANOUIE AU COURS DE L'ASSASSINAT DE TRUPHÈME

La belle-sœur de Mestorino, Mlle Suzanne Charnaux, a été amenée, hier après-midi, devant M. Peyre, juge d'instruction, et interrogée en présence de ses défenseurs Mes Jean Laval et Raymond Hubert.

Le magistrat l'a invitée à préciser le rôle qu'elle a joué pendant la scène du crime.

Elle a raconté que, la veille, le 26 février, elle était allée à Coulommiers avec son beau-frère et sa sœur visiter des parents et qu'elle était revenue dans la soirée. Le matin du crime, elle se rendit avec son beau-frère rue Saint-Augustin et celui-ci distribua le travail comme à l'habitude. Vers 10 heures, Truphème se présenta et, après lui avoir adressé quelques paroles amicales, il pénétra dans le bureau de Mestorino où il resta environ une demi-heure.

« Je ne me souviens pas si mon beau-frère s'est absenté jusqu'à midi, ajouta-t-elle. A cette heure là, je me trouvais avec les autres ouvriers dans une pièce voisine de celle du bureau de mon beau-frère quand j'entendis le bruit d'une violente discussion entre mon beau-frère et Truphème. Nous nous précipitâmes dans le bureau et nous aperçûmes Truphème étendu à terre, tenant dans la main droite un triboulet. Je ne puis dire si Mestorino en tenait un autre à la main. A ce moment, je me suis évanouie et, quand je suis revenue à moi, je me suis trouvée dans une pièce voisine, celle qui sert à la réception des clients. Je ne sais pas comment j'y fut transportée. Je me souviens seulement que Mestorino m'a dit : « Pour moi, pour ma femme et pour toi même, il ne faut pas que tu dises ce que tu as vu ».

L'interrogatoire s'est poursuivi et, à la fin de la journée, le juge d'instruction a inculpé de recel M. Garnier, le bijoutier qui a acheté un objet de Mestorino après le crime.

Un important mouvement administratif en préparation

Un journal parisien dit qu'un « important mouvement administratif est en préparation au Ministère de l'Intérieur. Plusieurs Préfets ont exprimé le désir de prendre leur retraite dans un assez bref délai.

Ce sont notamment MM. Baudet-Varennes et Fuster, Préfets de la Manche et des Basses-Alpes.

On assure même que M. Bouju, Préfet de la Seine, dont les services éminents ont été unanimement appréciés, aurait, en dépit des instances du Gouvernement, manifesté sa volonté d'abandonner ses fonctions.

Dans ces conditions il serait possible que M Bonnefoy-Sibour, Préfet de la Seine-et-Oise, fut appelé à prendre la succession de M. Bouju et qu'une importante personnalité du Ministre de l'Intérieur remplaçât à Versailles, M. Bonnefoy-Sibour ».

Ce que fut le XXXVIme concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Hier soir, à 19 h. 30, le poste Radio P.T.T. Nord à Lille a diffusé le 36e Concert organisé et offert par notre journal.

L'excellent orchestre de la station prêtait son concours à ce concert. Le quintette local exécuta brillamment deux valses de Waldteufel « Toujours ou Jamais » et « Très Jolie ». Dans un domaine plus classique il nous fit entendre ensuite une sélection de « Carmen ».

Mlle **Marie-Louise VERDIER**, la pianiste virtuose bien connue des sans-filistes interpréta avec un talent et une technique digne de tous éloges « Habanera » de Emile Chabrier et une fantaisie sur le quatuor de « Rigoletto ».

Après elle, Mlle **Raymonde PAPEGAY**, la délicieuse soprano de l'Office International des Spectacles (40, rue du Priez, à Lille) chanta avec émotion la « Villanelle » de Dell'Aqua et le « Roi de la Volière » de Dubem.

Elle fut accompagnée par Mme **Marthe HAYEM** pianiste répétitrice de l'Opéra de Lille qui se tira à merveille ainsi qu'à l'habitude de ce rôle ingrat.

Après l'amusante « Semaine Humoristique du Réveil du Nord », dite par notre chroniqueur patoisant, **Auguste LABBE**, le « P'tit Quinquin » vint terminer ce concert qui figurera dignement parmi la série de nos organisations radiophoniques.

La faillite de la Banque Petyt à Dunkerque

POUR SA MISE EN LIBERTÉ M. GERVAIS DEVRA VERSER 50.000 FRANCS

L'ancien fondé de pouvoirs de la Banque Petyt de Dunkerque, M. Gervais, qui, comme M. Thomas est en prison, a demandé sa mise en liberté provisoire. Le juge d'instruction de Dunkerque vient de fixer à 50.000 francs le chiffre de la caution.

Il ne sera pas possible à la famille de réunir pareille somme. L'épouse de l'inculpé est bien malade. Le prisonnier lui-même a une santé chancelante.

UN TERRIBLE DRAME DE L'ASPHYXIE

Un drame de famille s'est déroulé la nuit dernière à Montataire, près de Creil. M. Barbet, employé de chemin de fer, sa femme, tous deux âgés de 35 ans, et leur fils, six ans, demeurant 78, rue Victor-Hugo à Montataire, ont été trouvés asphyxiés dans leur chambre.

Le mari aurait, à plusieurs reprises, menacé sa femme de mort. Hier soir, en se couchant, il coupa le tuyau à gaz et laissa sur la table une lampe à essence allumée. Celle-ci se renversa et s'enflamma. Les deux époux moururent asphyxiés dans leur lit et l'enfant dans son berceau.

Mme Barbet porte en outre une brûlure occasionnée par la lampe à essence dont les flammes commençaient à gagner le lit lorsqu'on découvrit le drame.

LEUR PARACHUTE NE S'OUVRIT PAS...

Un avion de la marine est tombé en vrille au moment où il survolait la ville de Copenhague.

Les deux aviateurs qui étaient à bord ont sauté de l'appareil, mais leur parachute ne s'étant pas déplié, tous deux ont été tués. L'appareil reprenant son équilibre a continué son vol pendant plus d'un kilomètre et est venu s'écraser dans une rue du quartier ouvrier sans faire heureusement de victimes.

La loi martiale levée à Pékin

On mande de Pékin qu'un navire de guerre anglais a été envoyé à Pei Taho pour protéger les visiteurs étrangers, pour la plupart des femmes et des enfants.

La loi martiale a été levée à Pékin.

Plusieurs portes ont été ouvertes aujourd'hui et l'on s'attend à ce que le télégraphe fonctionne demain.

Le prix de la vie augmente considérablement.

Il n'y a pas eu de trains depuis huit jours et le courrier de l'étranger n'est pas arrivé depuis le 1er juin.

RÉUNION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES CHEMINS DE FER

Le Conseil supérieur des Chemins de fer s'est réuni mercredi matin, sous la présidence de M. Albert Mahieu, sénateur. Il a adopté, en ce qui concerne le transport des voyageurs un projet d'unification des tarifs, qui a notamment pour effet d'accorder aux voyageurs sous certaines conditions, la faculté de s'arrêter en cours de route.

Il a adopté diverses mesures envisagées en vue de développer les billets d'excursion dans les Alpes et les Vosges.

Le Conseil a approuvé les propositions relatives au transport des combustibles en provenance des houillères du Nord et de l'Est et à destination des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest — P. V. 7-107 — et au transport de la Sylvanite — P. V. 22-122. Il a également adopté les propositions relatives aux formalités en douane, effectuées pour les gares intérieures.

Pour la famille malheureuse Valenduc de Verlinghem

LA 11e LISTE DE SOUSCRIPTION

Lesuenne Marcel, 53, rue Ghesquières, Hellemmes, 25 fr. ; Frémaux Maurice, à Ronchin, 10 fr. ; Anonyme de Briant, 5 fr. , Un vieux de Bruay pour protéger son fils soldat en Chine, 20 fr. ; E.S.M., à Lille, 10 fr. ; M. D., pour la santé de son frère, 10 fr.; de la part d'une veuve un colis, 5 fr. ; quelques élèves de l'Ecole Pascal, Lille, 7 fr. 50 ; D.G.D.S.-L.H.H.A. pour la santé de sa femme et de son fils et de celui qui va naître, 50 fr. ; Quête faite par M. Massé, maître de nage, à l'établissement municipal des bains à Denain, 20 fr. ; Une Lommoise, 5 fr. ; 6 amis réunis, à Lille, 12 fr. ; Anonyme pour la santé de ses enfants, 10 fr. ; A. V. pour la santé de ses enfants, 5 fr. ; Une anonyme pour retrouver sa chance, 2 bonnets et 2 paires de chaussons. Total de la 11e liste : 194 fr. 50.

Le chiffre des souscriptions du dernier emprunt a dépassé 21 milliards

Les rentes 5 % amortissables, dont l'émission a été close le 8 juin, ont été souscrites par le public pour un montant nominal de 0.850 millions (résultat provisoire). Les souscriptions se sont élevées : en numéraire, à 10.640 millions, soit 51 % du total ; en bons de la Défense Nationale, à 5.300 millions, soit 25 % du total ; en bons du Trésor 5 % 1923, à 3.520 millions, soit près de 17 % du total ; en obligations de la Défense Nationale 1919-1929, à 1.360 millions, soit 6 % du total et en bons du Crédit National 6 % 1922 déposés préalablement en vue du remboursement à 30 millions de francs.

Les valeurs autres que les bons de la Défense Nationale susceptibles d'être admises à la conversion représentaient : bons du Trésor 6 % 1923, 4.516 millions ; obligations de la Défense Nationale 1919-1929, 2.180 millions ; bons du Crédit National, 61 millions ; les détenteurs de ces valeurs ont donc opté pour la transformation en rentes à concurrence de, respectivement : 77 %, 62 % et 50 %. Ont opté pour le remboursement, les porteurs de : bons du Trésor 6 % 1923, pour 585 millions, soit 12 % ; obligations de la Défense Nationale 1919-1929, 473 millions, soit 21 %. Les bons du Trésor 6 % et les obligations de la Défense Nationale 1919, dont les détenteurs n'ont pas manifesté leur volonté, soit respectivement environ 415 millions (9 % du total des bons) et 345 millions (15 % du total des obligations) seront convertis d'office en nouvelles rentes.

Le montant du nouveau fonds s'élèvera ainsi à environ 21.600 millions.

A tous points de vue, l'opération qui vient de se terminer a dépassé ainsi les prévisions les plus optimistes. L'introduction du nouveau fonds sur le marché des rentes sera faite prochainement.

L'heure de la stabilisation

Le Gouvernement déposerait son projet de stabilisation un samedi, le 23 vraisemblablement, après la fermeture de la Bourse de Londres et la stabilisation sera votée dans la nuit, ou en tout cas le dimanche.

MOUVEMENT DANS LES P. T. T.

Sont nommés rédacteur à Lille : Mmes Laffage, commis à Paris (Poste) ; Leplant, dame employée des services administratifs (Service central ; Corbière, commis à Paris (Inter).

Mutations. — Sont nommés rédacteurs à la direction des services télégraphiques : MM. Marmontel, de Lille ; Raymond, de Lille ; Perrier, de Lille ; à la direction régionale *de Paris : Berthout, de Lille*, à Amiens ; Dompierre, de Lille, à la direction de la C. N. E. ; Fargue, de Lille.

NOMINATIONS DE FACTEURS

Sont nommés Facteurs des Postes :

A Roubaix, M. Bailly, candidat militaire ; à Seclin, M. Delarue, candidat militaire ; à Lille M. Boulinguiez, candidat militaire ; à Lille, M. Dilly, ex-jeune facteur ; à Lille, M. Lefebvre, candidat militaire ; à Caudry, M. Chéron, candidat militaire ; à Roubaix, M. Ceccaldi, candidat militaire ; à Roubaix, M. Doutreligne, facteur rural ; à Lille, M. Bartellemy, candidat militaire ; à Roubaix, M. Perrin, candidat militaire ; à Lille, M. Paillhas, candidat militaire ; à *Malo-les-Bains, M. Defossez*, ex-jeune facteur; à Lille, M. Debliqui, candidat militaire ; à La Madeleine, M. Padovani, candidat militaire ; à Lille, M. Rodier, candidat militaire; à Dompierre, M. Solaux, postulant civil ; à Saint-Pol-sur-Mer, M. Boudewel, candidat militaire ; à Rœulx, M. Dhallhuin, candidat militaire ; à Béthune, M. Avez ; à Vendin-le-Vieil, M. Lerouge ; à Mazingarbe, M. Huret.

MÉDAILLE DES ÉVADÉS

La médaille des Evadés, créée par la loi du 20 août 1926, vient d'être attribuée aux militaires et anciens militaires ci-après, au titre de la guerre 1914-1918 :

MM. Haupt, ancien sergent-major d'infanterie du recrutement de Lille ; Lauwers, caporal de réserve au 1er de ligne ; Malice, réserviste du recrutement de Béthune; Humbert, réserviste au 43e d'infanterie ; Bataille, réserviste d'artillerie du recrutement de Lille ; Copin, réserviste du recrutement de Cambrai ; Delcroix, réserviste du train, du recrutement de Lille ; Van de Kerkhove, réserviste du génie, du recrutement de Lille ; Place, du recrutement de Valenciennes ; Bourez, réserviste d'artillerie du recrutement de Dunkerque ; Valck, du recrutement d'Avesnes ; Adhumeau, sergent de réserve au 1er de ligne ; Mercier, caporal de réserve au 1er de ligne ; Fougnies, caporal de réserve au 43e ; Pétraz, brigadier de réserve au 4e cuirassiers ; Ducarne, réserviste au 43e ; Geeraert, du recrutement d'Avesnes ; Ouetier, réserviste au 43e ; Douce, du recrutement de Saint-Quentin.

MUTATIONS DANS LE PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE

Le « Journal Officiel » publie les mutations suivantes dans le personnel des succursales de la Banque de France :

M. Minet, chef du bureau auxiliaire de **Fourmies**, est nommé directeur de la succursale du **Cateau**, en remplacement de M. Ponge appelé à d'autres fonctions. M. Ponge, directeur de la succursale du **Cateau** est nommé directeur de la succursale de **Fougères**, en remplacement de M. Saulgeon, appelé à d'autres fonctions.

DANS LES TRIBUNAUX

Sont chargés spécialement du règlement des ordres, aux tribunaux de première instance ci-après désignés :

NORD : Section de Douai, M. Carouge, juge au siège, en remplacement de M. Poulet.

PAS-DE-CALAIS. — Section de Boulogne, M Roset, juge au siège, en remplacement de M. Benoit.

M. Bouillet, juge de 2e classe au Tribunal de première instance du Nord, section de Dunkerque est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

CARNET

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort survenue à Bruxelles, de M. Alfred Madout, directeur de l' « Etoile Belge ».

Les funérailles ont été célébrées dans la plus stricte intimité. Nous prions la famille du défunt de trouver ici l'expression de nos bien sincères sentiments de condoléances.

Le 44e Congrès National de la Ligue de l'Enseignement à Lille

IL S'OUVRE AUJOURD'HUI SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. SALENGRO DÉPUTÉ-MAIRE, ENTOURÉ DE M. FRANÇOIS ALBERT ET D'AUTRES PERSONNALITÉS.

C'est aujourd'hui que s'ouvre à 14 heures, au Théâtre Sébastopol, le 44e Congrès de la Ligue Française de l'Enseignement.

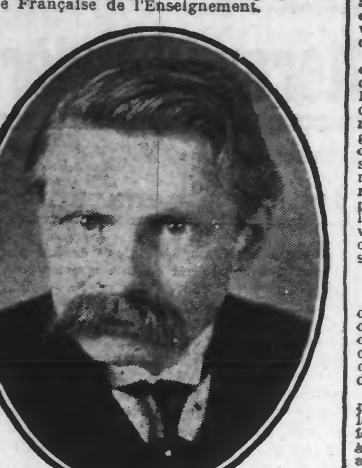

M. FRANÇOIS ALBERT,
Président
de la Ligue Française de l'Enseignement

Voici le programme des travaux de cette première journée :

A 14 heures, séance d'ouverture du 44e Congrès National, sous la présidence de M. Roger Salengro, député-maire de Lille.

a) Allocution de M. G. Selliez, Président de l'Union des Amicales laïques du Nord.

b) Allocution de M. Sluys, Président de la Ligue belge d'Enseignement.

c) Allocution de M. François Albert, député président de la Ligue française de l'Enseignement.

d) Exposé général de l'Œuvre confédérale par M. Bremier, sénateur, vice-président du Conseil général de la Ligue.

A 16 heures, a) formation de la Commission de contrôle des pouvoirs ; b) Constitution des première et deuxième commissions.

A 16 heures 30, réunion des première et deuxième commissions.

A 20 heures, au Grand'Théâtre (Place du Théâtre), soirée de propagande offerte aux Congressistes par l'Office Cinématographique d'Enseignement et d'Education de la Région du Nord, avec le concours de MM. le docteur Devraignes et Jean Benoit-Levys, qui présenteront le film dont ils sont les auteurs : « Il était une fois 3 amis », grand film de propagande d'hygiène sociale. Orchestre du Pensionnat Pinchart. Audition par le Cercle Berlioz sous la direction de M. Archimbaud.

On nous communique :

« **A) Concours sportifs.** — Les concours auront lieu Hall A, Foire Commerciale, Champ de Mars.

B) Cortège. — Rendez-vous pour formation à 15 heures précises, boulevard Victor-Hugo. Des commissaires passeront. Les pancartes sont à retirer à la permanence, gare de Lille.

C) Ecoles. — Les enfants des écoles prendront part au cortège qui se disloquera Place de la République. Amicales, drapeaux, cliques, suivront les enfants et se placeront sur le trottoir de la Préfecture.

D) Un dernier courrier est mis à la poste à l'adresse de tous les groupements ».

LE BANQUET DE CLOTURE DE DIMANCHE

On nous communique :

« Le trésorier général de l'Union remercie les nombreuses personnes qui lui ont fait parvenir leur adhésion au banquet du dimanche 17 juin à midi précis, aux Ambassadeurs, sous la présidence de M. Edouard Herriot, Ministre de l'Instruction Publique et regrette d'informer les retardataires que malgré la grandeur de la salle, il se voit dans l'obligation de refuser les adhésions qui pourraient encore lui parvenir, toutes les places étant dès maintenant prises.

« Il rappelle aux adhérents que les cartes du banquet, portant l'indication du numéro de la table et de la place, doivent être retirées le dimanche 17 juin de 9 h. à 11 h. à la Maison des Amicales, 7, Place Sébastopol, où M. Viste, trésorier général se tiendra en permanence ».

Inquiétantes disparitions

CELLE D'UN JEUNE HOMME A PÉRENCHIES

Le jeune René Blomme, 17 ans, a quitté son travail samedi 9 juin et n'est pas reparu depuis chez ses parents.

Il était vêtu d'un pantalon de velours, d'une veste de moleskine noire et d'un chandail violet à grand col.

Prière d'envoyer tout renseignement, 47, rue Leplay, à Pérenchies (Nord).

CELLE D'UNE PETITE FILLE A TOURCOING

Depuis mardi dernier, vers 15 heures, la jeune Bernaert Marie, née à Mouscron, le 2 janvier 1918, a quitté le domicile paternel, rue Marcel Tiberghien, 27 à Tourcoing. Elle n'a pas été revue depuis.

Voici son signalement : taille, 1 m. 10, figure ronde, cheveux blonds tressés de chaque côtés de la tête. Elle est vêtue d'une robe à petites fleurs blanches et noires, d'un tablier rouge à manches, de chaussettes jaunes et de souliers noirs.

Important débat à la Chambre sur le cas des députés autonomistes en prison

Les députés alsaciens et lorrains ont tenu hier, dans les couloirs de la Chambre de nombreux conciliabules en prévision de la séance de cet après-midi, au cours de laquelle devrait être mise en délibération la motion de M. Michel Walter, requérant la libération de MM. *Ricklin et Rossé*. Une solution d'apaisement aurait été envisagée. On précise d'abord à ce sujet que la Chambre des mises en accusations serait en mesure d'accorder, sur leur demande, aux condamnés de la Cour de Colmar leur mise en liberté provisoire et conditionnelle. Le pourvoi devant la Cour de cassation étant suspensif de l'exécution de la peine.

Cette suggestion a été favorablement accueillie, notamment par le groupe des démocrates et l'abbé Haegy dont la présence au Palais-Bourbon a causé quelque surprise et qui a insisté auprès de M. Walter pour qu'il renonçât à développer sa motion afin d'épargner à la Chambre un débat sur la libération des élus de Colmar et d'Altkirch. M. Walter semble avoir cédé à ces sollicitations et a annoncé qu'après avoir exposé brièvement les raisons pour lesquelles il avait déposé sa proposition de résolution, il accepterait l'ajournement du débat demandé par le Gouvernement, au cas où un veto ne serait pas opposé à la résolution d'apaisement envisagée.

UNE DÉCLARATION DE M. ROSSÉ

Les députés alsaciens ne désespèrent pas d'obtenir ultérieurement d'autres mesures destinées à calmer les esprits. Ils ne considèrent pas comme impossible d'obtenir de la clémence du chef de l'Etat une mesure gracieuse en faveur des condamnés de la Cour de Colmar.

Les députés alsaciens s'accordent en outre à présumer que MM. Ricklin et Rossé saisiraient la première occasion qui leur serait offerte de faire à la tribune une déclaration de loyalisme à l'égard de la France. D'ores et déjà M. Rossé a envoyé à M. Brogly une déclaration que celui-ci a rendue publique dans les couloirs du Palais-Bourbon et dans laquelle M. Rossi « **déclare solennellement que pour lui le retour de l'Alsace à la France est définitif ; qu'il a toujours combattu toute action séparatiste ; qu'il s'est efforcé et qu'il s'efforcera de remplir les devoirs d'un citoyen loyal de la République Française** ».

LA MOTION DE M. UHRY

La Chambre sera aussi appelée aujourd'hui à statuer sur la motion de M. Uhry demandant la libération de tous les députés actuellement incarcérés, c'est-à-dire de MM. Cachin et Doriot. Cette proposition à laquelle le gouvernement s'opposera certainement, sera également ou repoussée ou ajournée.

LE 25e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES GARDES CHAMPÊTRES SERA CÉLÉBRÉ A LILLE, MARDI.

La réunion générale de l'Association des Gardes Champêtres du Nord, aura lieu le mardi 19 juin, à 10 heures du matin, à l'Hôtel Léon, rue du Court-Debout, 5, à Lille, sous la présidence de M. Dron, sénateur, maire de Tourcoing son Président d'honneur, qui a passé avec elle les vingt-cinq années de son existence à l'initier et à défendre les intérêts des membres de cette corporation.

Pour fêter son 25e anniversaire, à l'issue de la réunion, aura lieu au dit hôtel, un banquet par souscription suivi du tirage de la tombola organisée au profit de sa caisse de secours aux veuves et orphelins des membres de l'Association.

UNE ARRESTATION SUR MANDAT DU PARQUET DE BOULOGNE-SUR-MER

Des inspecteurs du contrôle général des recherches ont appréhendé, au cours de la journée d'hier, à Paris, un individu nommé Jean Vredy, 33 ans, originaire de Louviers, qui, ayant dissipé toute sa fortune, était recherché par le juge d'instruction de Boulogne-sur-Mer, pour émission de chèque sans provision.

GRANDS MATCHES DE BOXE

Le nègre SOYA a battu le Valenciennois CRAUC aux points

Le Tourquennois Alverel, que nous avions annoncé hier comme devant rencontrer Jansen, étant malade et alité, c'est l'excellent pugiliste Valenciennois Crauc, qui a fourni en face de Soya, le deuxième combat de la soirée organisée hier soir à la salle Wagram à Paris.

L'élève du manager Corneau a montré depuis un certain temps de sérieux et rapides progrès et après les exploits qu'il a réussis en tenant en échec Holtzer et Tassin, il était équitable qu'on lui fournisse une nouvelle chance de s'imposer définitivement.

Cependant, le nègre Soya, son adversaire, se présentait avec des qualités suffisantes pour arrêter l'ascension du jeune Nordiste, d'autant plus que ce dernier se présentait « au pied levé », sans préparation sérieuse.

Enfin, le combat d'hier s'est terminé par la victoire aux points du nègre, sur Crauc.

D'autre part, Régis, champion de France (poids coq) et le Belge Petit-Biquet ont fait un match nul en douze reprises.

On estime que la plupart des gens privés
d'HUILE de TABLE des CHARTREUX
perdent la notion du bon goût

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Orageux, nuageux, orages ou averses orageuses, vent du Sud à Sud-Ouest. Température élevée.

FEUILLETON DU 14 JUIN 1928. — N° 12

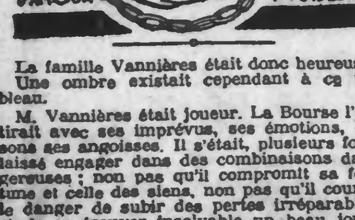

La famille Vannières était donc heureuse. Une ombre existait cependant à ce tableau.

M. Vannières était joueur. La Bourse l'attirait avec ses imprévus, ses émotions, disons ses angoisses. Il s'était, plusieurs fois, laissé engager dans des combinaisons dangereuses ; non pas qu'il compromît sa fortune et celle des siens, non pas qu'il courût le danger de subir des pertes irréparables et de se trouver insolvable un beau jour, en face d'une désastreuse échéance ou d'un krach impossible à prévoir. Non, certes ! les choses n'allaient point jusque-là. Il était trop prudent et à la fois trop loyal pour s'abaisser à de pareilles actions, qui frisent de si près l'indélicatesse que nous avouons humblement ne point sentir la différence qui les sépare. Mais enfin, il jouait, c'était un fait avéré, reconnu.

Du reste, M. Vannières comprenait si bien le tort qu'il avait de se livrer à de semblables opérations qu'il s'en cachait avec un soin extrême, n'avouait jamais ses bénéfices ou ses pertes, enfin jouait rarement lui-même, mais faisait jouer des tiers porteurs ignorés qui, guidés par leur intérêt, lui gardaient religieusement le secret.

Cet état de choses était connu dans l'entourage de M. Vannières. On en plaisantait fort, en en faisait des gorges chaudes. Mais le banquier laissait dire et faire et continuait son petit bonhomme de chemin. Pour le vrai, il était maniaque, et c'était dans les jeux de Bourse que s'étaient réfugiées toutes ses manies. Cachottier, renfermé, comme il a été dit plus haut, tout ce qui pouvait arriver à sa maison de banque le laissait impassible et froid, soit qu'il se produisît une perte ou même un déficit chez un confrère de province, et la moindre oscillation de la Bourse l'émotionnait et l'énervait.

Il essayait de n'en rien laisser paraître, il cachait ses impressions et tâchait de prendre sur lui, mais les initiés n'en étaient point dupes, et Mme Vannières, la première, se disait avec un soupir tout chargé d'enquiétudes :

— Mon mari a encore joué à la Bourse.

Et, en lisant la cote, elle était fixée sur la nature des impressions du banquier.

Que l'on crie pas à l'exagération.

Chacun a sa manie. Le plus fantastique des millionnaires de la haute banque qui, dans une journée, fait quelquefois des différences de plusieurs millions, n'est-il pas de massacrante humeur quand au Jockey, dans sa soirée, il a perdu un louis au bésigue chinois ?

En dehors de ce côté dangereux, M. Vannières était un excellent mari et le meilleur des pères. Attentionné et attentif pour sa femme et sa fille, cherchant à leur plaire, à les amuser, à leur inventer mille surprises. Là encore, se montrant cachottier et tenant à ce que le secret fût gardé jusqu'au dernier moment.

Aline avait dix-huit ans. Elle était merveilleusement jolie, dans tout l'épanouissement de sa beauté et de sa jeunesse. Inutil de dire que son père en était fier, et qu'il n'y avait point pour lui de jouissance comparable à celle de voir sa fille admirée et adulée. Il en était littéralement fou.

Elle lui aurait demandé les mines de Golconde, les bancs de Schiraz et d'Ormuz, qu'il se serait mis en devoir de les acheter

Mlle Vannières avait témoigné le désir de passer un hiver à Nice : son père planta là la banque et les affaires, au milieu de la saison la plus animée : il oublia même la Bourse pour un moment, les petits agents secrets et la corbeille, pour louer un chalet sur la rive droite du Paillon, au bord de la promenade des Anglais.

A Nice, Aline fit tourner toutes les têtes ; on ne parlait que de la belle Mlle Vannières.

Mais les plaisirs mondains fatiguèrent vite la jeune fille : elle s'engoua bientôt des excursions en mer, et au bout de peu de temps il n'y eût pas de crique, de petit port, d'anse ou de roche qui n'eût eu la visite de Mlle Vannières. Elle emmenait naturellement son père et sa mère dans ses petits voyages le long de la côte.

Les îles d'Hyères, cet Eden entouré d'eau, devaient naturellement avoir les visites d'Aline. Un certain jour, revenant à bord d'une petite tartane d'une excursion à Porquerolles. Mlle Vannières, ayant entrepris de revenir par la presqu'île de Giens pour visiter le salin des Pesquiers, la tartane fut prise, à la hauteur de l'île Roubaud, par un fort coup de mistral. Le patron, un Provençal qui n'était pas bien ferré sur la manœuvre, pas plus que les deux matelots qui l'accompagnaient, du reste, se prit à trembler de tous ses membres en implorant sainte Barbe, d'autres saints peu connus et Notre-Dame-de-la-Garde.

L'île Roubaud possède, au sud, un petit port à l'abri du vent du nord. Le patron y engouffra sa tartane, malgré les ordres de mademoiselle, qui prétendait bien ne point demeurer là, et jura ses grands dieux qu'il ne débouquerait du port de l'île Rombaud que quand Neptune et Eole se seraient mis d'accord pour museler encore une fois cet affreux Circius, ou plutôt — car ledit patron ignorait la mythologie — ce qui la façon dont Aline traduisit son ultimatum, quand il eut affirmé qu'il ne remettrait à la voile que quand le mistral aurait cessé.

— Voyez-vous, disait-il à Aline dans son patois, quand le mistraou bouffe, le diable il est en Provence.

L'île Roubaud est un véritable rocher.

Mme et Mlle Vannières étaient donc très embarrassées, et le banquier ne parlait rien moins que d'étrangler le patron et ses matelots et de mettre lui-même à la voile.

Or, à cette époque, l'escadre était mouillée en pleine rade d'Hyères, et Robert de Laitres, en qualité d'enseigne de vaisseau, était embarqué à bord du « Magenta ».

Dans la journée, avec un solide canot à vapeur, il avait été en corvée à Porquerolles. Sur le pont, il avait aperçu de loin Mlle Vannières, avec laquelle il avait fait bien des tours de valse aux bals du Casino de Nice, et après l'avoir respectueusement saluée, il s'était dit :

— Pauvre jeune fille, si elle prétend retourner à Nice aujourd'hui, elle va être rudement secouée.

La mère durcissait, le mistral soufflait de plus en plus avec violence ; en ragagnant le bord du « Magenta », M. de Laitres aperçut la tartane qui s'en allait affolée chercher un refuge dans l'île Roubaud.

Se mettre, lui, son canot et ses hommes, aux ordres de Mme Vannières et de sa fille, leur donner l'hospitalité pendant une heure sur le « Magenta » et déposer toute la famille en sûreté à la pointe de la douane, tout auprès d'Hyères, ce fut ce que Robert accomplit le plus galamment du monde.

Ce petit service valait toutes les présentations. Aline trouva son sauveur — c'est ainsi qu'elle l'appeait — charmant en tous points ; et, en cela, elle fut de l'avis de sa mère et surtout du banquier, qui s'engoua du jeune officier et s'attacha à ses pas, jusqu'à ce qu'il en eut fait le commensal de son chalet de Nice.

M. de Laitres allait finir ses deux années d'escadre et devait se rendre ensuite à Paris pour y passer un congé de six mois. A son arrivée dans la grande ville, la famille Vannières y était déjà rentrée. Les portes de l'hôtel du parc Monseau s'ouvrirent toutes grandes devant lui. Aline le reçut en rougissant un peu et avec un sensible plaisir. En éprouvant de son côté une émotion violente, Robert fut obligé de s'avouer à lui-même qu'il aimait Mlle Vannières comme un fou. C'était de la folie, en effet, car il était convaincu que jamais les parents ne consentiraient, étant donné sa mince fortune, à lui accorder cette riche héritière. Il ne songeait d'ailleurs nullement à la demander, car il eût été désespéré que l'on pût le prendre pour un coureur de dots.

Cinq mois passèrent avec une rapidité vertigineuse Trente jours encore et M. de Laitres, qui dans l'intervalle avait été promu lieutenant de vaisseau, allait rejoindre le port de Toulon et s'embarquer en qualité de second sur le croiseur « L'Ariel ».

Le brave garçon avait eu la force de garder son secret. Mais il était bien malheureux et bien triste. Pour Aline, une complète métamorphose s'était opérée en elle. Nerveuse, fantasque, riant aux larmes et finissant par réellement pleurer, elle devenait au moral complètement méconnaissable.

Le dernier jour du cinquième mois, Robert dînait, ce soir-là, à l'hôtel Vannières, en très petit comité. Après le repas, il fut très surpris de voir le banquier lui faire un signe mystérieux et l'emmener dans son cabinet de travail.

— Robert, lui dit-il en supprimant pour la première fois le mot monsieur, vous êtes un brave garçon et un parfait galant homme. Vous allez partir dans un mois et vous resterez trois ans absent.

— Oui, monsieur, répliqua tristement M. de Laitres.

— Ce départ, continua M. de Laitres, vous cause un réel chagrin. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, en remuant ciel et terre, de vous empêcher de partir ?

— Je n'accepterais pas, répliqua M. de Laitres avec vivacité. Le Sénégal est coté dans la marine comme une de nos mauvaises stations. Si, par faveur, j'obtenais de permuter, ce serait un de mes camarades qui prendrait ma place, et c'est à mon tour de partir.

— C'est très beau, cela, et je vous admire. Il y a mieux. Ne rougissez pas. J'ai pris mes informations : vous n'avez jamais osé me demander la main d'Aline, parce que vous n'avez qu'une fortune modeste. Or, je ne veux pas être un père barbare.

(A suivre.)